



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-091017-03

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017
--	--

L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 24

Nombre de conseillers votants 26

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOULLIER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Jean-Claude DENIS, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Claude DENIS	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Edith MARCILLAC	à Mme Virginie GATIEN

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENSEIGNEMENT

OBJET - Rythmes Scolaires : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018/2019

Accusé de réception en préfecture
037-213701048-20171009-de-091017-03-DE
Date de télétransmission : 11/10/2017
Date de réception préfecture : 11/10/2017

Madame LE BRONEC, adjointe déléguée aux affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

Depuis la rentrée 2014 tous les élèves sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires avec des heures d'enseignements organisées sur 9 demi-journées.

Le décret du 27 juin 2017 permet au Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Madame LE BRONEC informe le Conseil Municipal que le 5 octobre 2017, l'école élémentaire Joseph Bourreau et l'école maternelle Les Sources réunies en conseil d'école extraordinaire se sont prononcées sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Vu l'avis favorable du Conseil d'école (14 voix pour et 4 voix contre) pour le retour à la semaine des 4 jours pour l'école maternelle,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école (15 voix pour, 14 voix contre et 2 blancs ou nuls) pour le retour à la semaine des 4 jours pour l'école élémentaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de revenir à la semaine de 4 jours, avec les horaires ci-dessous.

Ecole élémentaire

	7h30	8h45	12h15	13h45	16h15	18h30
Lundi						
Mardi	Périscolaire	Enseignement.	Pause	Enseignement	Périscolaire	
Jeudi		3h30	méridienne	2h30		
Vendredi			1h30			

Ecole maternelle

	7h30	8h45	12h00	13h30	16h15	18h30
Lundi						
Mardi	Périscolaire	Enseignement.	Pause	Enseignement	Périscolaire	
Jeudi		3h15	méridienne	2h45		
Vendredi			1h30			

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 521-10, D. 521-12 ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires réunie le 20 septembre 2017 ;

Vu les résultats des votes du Conseil d'école du 5 octobre 2017 ;

Vu le rapport de Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de nouvelle organisation du temps scolaire des écoles de la ville applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 ci-dessous.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seul habilité à autoriser les nouveaux horaires, comme suit :

L'organisation à la rentrée 2018/2019

Accusé de réception en préfecture
037-213701048-20171009-de-091017-03-DE
Date de télétransmission : 11/10/2017
Date de réception préfecture : 11/10/2017

La ville d'Evres propose l'organisation des temps scolaires et périscolaires suivants :

Ecole élémentaire

	7h30	8h45	12h15	13h45	16h15	18h30
Lundi	Périscolaire	Enseignement. 3h30	Pause méridienne 1h30	Enseignement 2h30	Périscolaire	
Mardi						
Jeudi						
Vendredi						

Ecole maternelle

	7h30	8h45	12h00	13h30	16h15	18h30
Lundi	Périscolaire	Enseignement. 3h15	Pause méridienne 1h30	Enseignement 2h45	Périscolaire	
Mardi						
Jeudi						
Vendredi						

Transmis le	1 1 OCT. 2017
Reçu le	1 1 OCT. 2017
Publié le	1 2 OCT. 2017
Notifié le	2 3 OCT. 2017
ACTE EXECUTOIRE	

Pour extrait certifié conforme,
Le 10 octobre 2017



Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT



Le Maire
Jean-Christophe GASSOT

Accusé de réception en préfecture
037-213701048-20171009-de-091017-03-DE
Date de télétransmission : 11/10/2017
Date de réception préfecture : 11/10/2017